

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 9 septembre 2019

Décision n° CP-2019-3379

commune (s): Meyzieu

objet : Développement urbain - Rue de Nantes - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec

préfinancement, à la Commune, de 2 garages formant les lots n° 1119 et 1193 de la copropriété les

Plantées, situés rue de Nantes

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de

l'immobilier

Rapporteur: Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 août 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon Affiché le : mardi 10 septembre 2019

<u>Présents:</u> MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés: MM. Abadie, Colin, Mmes Laurent (pouvoir à Mme Jannot), Frih, Frier, M. Barge.

Absents non excusés : M. Barral.

Commission permanente du 9 septembre 2019

Décision n° CP-2019-3379

commune (s): Meyzieu

objet : Développement urbain - Rue de Nantes - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, de 2 garages formant les lots n° 1119 et 1193 de la copropriété les Plantées, situés rue de Nantes

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 août 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte de la revente

Par arrêté n° 2019-06-17-R-0483 du 17 juin 2019, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente de 2 garages formant les lots n° 1119 et 1193 de la copropriété les Plantées, situés rue de Nantes, pour un montant de 6 000 €-bien cédé libre de toute location ou occupation-.

II - Désignation du bien cédé

Le bien dont il s'agit est constitué :

- d'un garage dit B2 formant le lot n° 1119 de la copropriété Les Plantées, avec les 5/100 000 de la propriété du sol et des parties communes générales,
- d'un garage dit C37 formant le lot n° 1193 de la copropriété Les Plantées, avec les 5/100 000 de la propriété du sol et des parties communes générales,
- le tout bâti sur terrain propre cadastré CR 101, CR 102, CR 103, CR 104, CR 135, CR 136, d'une superficie de 139 395 m², situé rue de Nantes 69330 Meyzieu.

II - Conditions de la revente

Ce bien a été acquis pour le compte de la Commune qui s'est engagée à préfinancer cette acquisition, en vue de poursuivre sa politique de maîtrise foncière, pour mener une action en matière de sécurité et d'aménagement urbain dans ce secteur où les garages connaissent des dégradations, et initier à long terme la mutation du foncier pour un projet de renouvellement urbain.

Aux termes de la promesse d'achat, la Commune s'engage à racheter à la Métropole le bien précité au prix de 6 000 € correspondant au montant de la préemption -bien cédé libre de toute location ou occupation- et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition par préemption, y compris contentieux.

La Commune aura la jouissance anticipée de ce bien, à compter du jour du paiement du prix de l'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 25 juin 2019, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

- 1° Approuve la revente par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 6 000 €, à la Commune, de 2 garages formant les lots n° 1119 et 1193 de la copropriété Les Plantées d'une superficie de 139 395 m², situés rue de Nantes, sur les parcelles cadastrées CR 101, CR 102, CR 103, CR 104, CR 135, CR 136, -bien libre de toute location ou occupation-.
- 2° Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.
- **3° La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 22 janvier 2018, pour un montant de 15 000 000 € en dépenses et de 15 000 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O4510.
- **4° La somme** à encaisser d'un montant de 6 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2019 compte 458 200 fonction 01.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2019.